

LES ARCHIVES UNIVERSITAIRES : LA PERSPECTIVE QUÉBÉCOISE

Les archives privées des universités québécoises : état de la question et pistes de réflexion

Diane Baillargeon

*L*e modèle le plus largement répandu au sein des universités québécoises en matière de collecte et d'acquisition d'archives correspond à ce que Marcel Caya identifie comme étant « le modèle mixte » par opposition au « modèle administratif » et au « modèle académique¹. » Ce modèle mixte réfère à une pratique qui allie l'accroissement des archives institutionnelles par l'application du calendrier de conservation à l'acquisition d'archives privées en vue de soutenir le mandat des universités en matière d'enseignement et de recherche.

Ce modèle est particulièrement répandu dans les services d'archives des universités francophones qui sont les seuls dans leur institution à acquérir des fonds et des collections d'archives privées, alors que l'on retrouve de telles archives dans les bibliothèques spécialisées de certaines universités anglophones comme en témoignent les cas de la Bibliothèque Osler de l'histoire de la médecine, de la Collection d'archives architecturale ou encore du Département de livres rares et des collections spéciales de l'Université McGill.

Dans cet article, nous examinerons les rôles joués par les archives privées² au sein des universités en regardant comment elles les aident à réaliser leur mission d'enseignement et de recherche. Nous nous tournerons ensuite vers les services d'archives universitaires et analyserons les ressources affectées aux archives privées et les programmes mis en place pour les acquérir. Nous nous pencherons aussi sur les motivations des universités à acquérir ce type d'archives. Nous observerons enfin, l'utilisation qui est faite des archives privées par les utilisateurs des services d'archives universitaires. Il va sans dire qu'une place de choix sera réservée aux « archives associées³ », fonds d'archives des professeurs, des syndicats d'enseignants, du personnel administratif et d'associations étudiantes, etc.

Notre article sera en grande partie basé sur les résultats d'une enquête menée auprès des membres de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) en 2005. Nous tenons d'ailleurs à remercier les institutions qui ont répondu à ce questionnaire. (Voir *Annexe 1*)

QUELS RÔLES LES ARCHIVES PRIVÉES JOUENT-ELLES DANS LES UNIVERSITÉS ?

Depuis les vingt-cinq dernières années, la pratique de l'archivistique intégrée a amené la communauté des archivistes à bien saisir le rôle des archives institutionnelles dans la constitution de la mémoire des organismes publics. Placées au cœur de la *Loi sur les archives*, l'évaluation des valeurs associées aux documents administratifs, leur sélection et leur intégration au sein des archives historiques font partie du mandat des services d'archives universitaires. Mais ce n'est pas un hasard si la grande majorité de ces services acquièrent aussi des archives privées, qu'elles soient « quasi institutionnelles » ou « associées », ou sans lien avec leur institution.

C'est que ces archives apportent une richesse et une profondeur à la mémoire institutionnelle. En fait, ces archives privées jouent plusieurs rôles que nous pourrions définir ainsi : compléter un pan de la mémoire institutionnelle ; soutenir l'enseignement et la recherche ; témoigner de l'évolution disciplinaire et des axes de recherche ; rendre compte des réalisations des professeurs et des chercheurs dans leur sphère d'expertise et attester de la place de l'université dans la société.

Préserver un pan de la mémoire institutionnelle

Nul ne met en doute l'importance de la mémoire institutionnelle, construite de façon scientifique selon l'application des règles de conservation établies par des spécialistes, validées tant à l'interne que par l'organisme de régulation que constituent Bibliothèque et Archives nationales du Québec, et appliquées rigoureusement, pour traduire de la façon la plus exacte possible l'histoire de l'institution. Mais

... à quoi ressemblerait une mémoire institutionnelle qui ne serait constituée que de documents portant sur [l]a mission administrative [des universités] : comment représenter adéquatement la vie, le rôle et les activités d'une institution avec des archives constituées de procès-verbaux, de correspondance, de documents de gestion, de documents comptables, de fiches d'inscription, des bulletins d'étudiants, des dossiers du personnel? (Caya 2003, 44)

Les archives administratives, si elles jouent un rôle essentiel dans la constitution de la mémoire institutionnelle, ne peuvent à elles seules témoigner avec justesse de ce qui constitue le cœur du mandat des universités. Elles doivent pour cela être complétées par des archives témoignant, à leur façon, des programmes d'enseignement, oui, mais aussi par des documents puisés à même la matière enseignée, les connaissances renouvelées et les résultats de la recherche soutenue par l'institution.

Soutenir l'enseignement et la recherche

Les archives privées n'auraient pas leur place dans les universités si elles ne pouvaient jouer un rôle en matière d'enseignement et de recherche. Mais comment

peut-on définir ce double mandat de nos universités et quels rôles spécifiques jouent les archives dans l'atteinte de celui-ci?

L'enseignement et la recherche sont difficilement dissociables puisque l'un se nourrit de l'autre. Pas de renouvellement des connaissances sans recherche fondamentale ou pratique et pas d'enseignement de qualité sans renouvellement des connaissances. C'est donc ici que doit se situer le rôle le plus important des archives privées : soutenir l'accroissement des connaissances par l'apport de documents uniques, authentiques, intègres et intelligibles.

Les archives doivent être vues autant comme un vecteur de développement des connaissances et d'avancées scientifiques que comme un soutien à la recherche rétrospective. S'ils sont moins fréquentés que les bibliothèques, les services d'archives reçoivent tout de même de nombreux étudiants de deuxième et de troisième cycles pour la production de mémoires de maîtrise ou de thèses de doctorat. Ces étudiants, et les professeurs qui les dirigent, reconnaissent l'importance des sources primaires dans la constitution du savoir. Terrain riche et souvent encore inexploité, les archives représentent pour ces chercheurs une occasion de découverte, d'interprétation ou de réinterprétation du réel sans l'intermédiaire que constituent les sources secondaires. La partition musicale raturée témoignant du travail de composition, le journal de bord relatant les innombrables essais qui ont mené à la découverte, les réflexions du scientifique élaborant une nouvelle approche qui s'est révélée révolutionnaire, les notes de recherches montrant le chemin parcouru entre l'hypothèse et la réalisation, la correspondance avec les collègues dans laquelle transpirent les préoccupations, les doutes, les avancées et les reculs, c'est à travers ce corpus que les chercheurs viennent puiser le matériel qui fera évoluer un peu plus les connaissances qui seront à leur tour transmises aux étudiants.

Témoigner de l'évolution disciplinaire et des axes de recherche

Les programmes d'enseignement sont traditionnellement sélectionnés comme archives institutionnelles. Mais ils ne peuvent à eux seuls apporter l'information nécessaire à la compréhension de l'évolution disciplinaire. Comment se construisent les nouvelles connaissances, les courants de pensée? Comment se développent les nouvelles lectures de la réalité?

C'est à travers les écrits des professeurs, des notes de cours dispensés et des projets de recherche que se fera le décryptage de cette évolution. Les articles scientifiques recensent les résultats de ces recherches. Pour en connaître la genèse, pour comprendre comment, par qui, dans quel contexte, à partir de quelles prémisses se sont forgées ces nouvelles théories, il faut retourner dans les archives de ceux qui ont contribué à les élaborer.

Mais la discipline ne se nourrit pas exclusivement de l'apport de professeurs d'universités. Elle peut aussi prendre racine dans l'action. Les praticiens de tous ordres confrontés à des problèmes innovent, créent. Des associations sont créées pour répondre à des besoins et leur existence même permet à la société d'évoluer. Rappelons-nous que c'est la Clinique populaire de Pointe-Saint-Charles qui a donné naissance aux CLSC que l'on connaît maintenant. Les archives d'un tel groupe trouveraient aisément leur place

dans un service d'archives universitaires où elles pourraient devenir le matériau de base à des mémoires ou des thèses en sociologie ou en médecine sociale et préventive. Les praticiens de l'archivistique constituent un autre exemple. Avant même de publier leur livre *Les archives au XX^e siècle*, Carol Couture et Jean-Yves Rousseau pratiquaient ce type d'archivistique intégrée qui est maintenant enseignée dans des universités au Québec et ailleurs dans le monde. Leur apport a sans nul doute fait évoluer notre discipline. Ce ne sont là que deux exemples qui pourraient être multipliés à l'infini et qui prouvent que pour bien jouer leur rôle de soutien à l'enseignement et à la recherche, les universités ne doivent pas se limiter à l'acquisition des archives personnelles des membres de leur corps professoral.

Il en est de même des axes de recherche. Ceux-ci sont bien sûr décrits dans les rapports et comptes rendus des différentes instances, mais où trouver les motivations des chercheurs dans la constitution d'une nouvelle approche? Qui témoignera de l'influence d'une lecture, d'une rencontre ou d'une conversation avec un collaborateur sur l'impulsion donnée à ses recherches sinon dans les archives personnelles des chercheurs? Où trouver la correspondance avec les collègues, les hypothèses avancées, puis rejetées, reprises encore avant d'en arriver à la découverte, la version finale du manuscrit, le rapport de recherche déposé qui, s'il fait état du résultat, reste trop souvent muet sur le chemin parcouru, les errements, les incessantes remises sur le métier que constitue le travail du chercheur.

Rendre compte des réalisations des professeurs et des chercheurs

Si enseigner et faire de la recherche représentent la part du lion dans les activités des professeurs, cela ne constitue pas la totalité de leur tâche. Les professeurs jouent plusieurs autres rôles. Ils contribuent à la fondation d'une association, qu'elle soit nationale ou internationale, liée à leur champ disciplinaire ou encore, deviennent membres de conseils d'administration, si ce n'est présidents de ces mêmes associations. Ils font partie de jury pour l'attribution de subventions de recherche ou de prix, donnent leur avis sur l'élaboration de programmes d'autres universités, font partie de jury de thèses d'étudiants d'une autre institution ou dirigent des revues scientifiques. Discours, conférences, allocutions et autres colloques et séminaires émaillent leurs parcours professionnels. Ils sont aussi honorés pour leur contribution : doctorat honorifique, médaille, prix nationaux ou internationaux viennent récompenser les efforts consentis pour faire évoluer les connaissances et les rendre accessibles à leurs concitoyens et au monde. Toutes ces activités et réalisations seraient perdues si elles n'étaient pas conservées dans les archives privées des professeurs.

Attester de la place des universités dans la société

L'université d'aujourd'hui attend de ses professeurs qu'ils enseignent, fassent de la recherche et qu'ils s'impliquent dans leur milieu professionnel sur le plan national et international. Elle accorde aussi de l'importance à l'implication de ses professeurs dans la société. Il n'est pas rare que ceux-ci soient appelés comme témoins experts à une commission d'enquête, conseillent un ministère sur un projet de politique ou prennent position sur un sujet d'actualité.

Depuis le 11 septembre 2001, nous avons fait connaissance avec nombre de ces professeurs d'universités à qui nous devons d'un peu mieux comprendre notre monde. Le cas de Sami Aoun, professeur au département d'histoire et de sciences politiques de l'Université de Sherbrooke est à cet égard digne de mention. Il en est de même dans tous les domaines scientifiques. Yves Gingras, qui prend régulièrement le micro à l'émission *Les années lumières*, pour expliquer un épisode de l'histoire des sciences, jusqu'aux professeurs qui expliquent le monde aux 6 à 12 ans qui posent de grandes questions à l'animatrice de l'émission radiophonique *275-Allo*, tous jouent alors un rôle attendu et important, redonnant à la société toute entière ce savoir qu'elle leur permet de constituer en leur offrant des conditions qui leur permettent de réfléchir sur notre monde.

Ces prises de position sur la place publique, l'expertise que les professeurs offrent aux médias, mais aussi aux organismes ou institutions, attestent de la place des universités dans la société. En investissant une partie de l'argent public dans l'éducation en général et dans les universités en particulier, la société offre à une partie de son élite intellectuelle les conditions qui lui permettent de faire avancer l'état des connaissances. Elle s'attend en retour, à bénéficier des réflexions et de ces chercheurs et des avancées qui en découlent en ayant accès à leur savoir. Ce rôle social joué par les universités, s'il prend selon l'institution, une place plus ou moins importante, demeure toujours présent.

Mais l'université ne se limite pas aux professeurs, on y retrouve aussi des étudiants, des gestionnaires et des employés qui font vivre l'institution. Les archives des associations étudiantes et des syndicats d'employés constituent une autre source d'information qui, jointes aux archives administratives, permettent de mieux saisir ce qu'est l'institution. Histoire des mouvements étudiants, des relations de travail, des prises de position sur les frais de scolarité ou les règlements universitaires, journaux étudiants et photomosaïques de finissants, les archives de ces associations et groupes apportent un angle complémentaire dont il faut tenir compte pour témoigner d'une réalité qui se veut la plus complète possible.

Une partie, sinon la totalité de cette mémoire se trouve non pas dans les archives institutionnelles, mais dans les archives privées de ces groupes ou associations qu'il faut accueillir dans les services d'archives au même titre que les archives administratives, car, comme le fait remarquer Martine Cardin,

[...] les fonds d'archives dits non institutionnels élargissent les perspectives historiques de façon significative. À certains égards, ils témoignent mieux de la mission même de l'organisme que ne le font les documents administratifs. Ils actualisent la mémoire et comblent ses lacunes. Ils permettent à l'organisation de consigner *a posteriori* une mémoire oubliée. [...] De plus, ils enrichissent le cadre de référence fonctionnel par la préservation de la mémoire des idéologies qui sous-tendent les pratiques organisationnelles. (Cardin 1995, 279)

QUELLE EST LA PLACE DES ARCHIVES PRIVÉES DANS LES SERVICES D'ARCHIVES UNIVERSITAIRES ?

Ayant posé les différents rôles qui peuvent être joués par les archives privées dans les universités et constaté que près des trois quarts des universités jugent nécessaires

d'allouer des ressources, que nous savons limitées, à l'acquisition et à la gestion des archives privées, il reste à examiner quelle place les universités québécoises font aux archives privées dans leurs services d'archives? Cette analyse se fera en quatre temps : premièrement, nous examinerons les politiques d'acquisition des universités afin d'identifier leurs motivations face à l'acquisition des archives privées, puis nous évaluerons l'importance quantitative de ces archives avant de mesurer les ressources affectées à l'acquisition, au traitement et à la gestion de ces mêmes fonds pour finalement nous pencher sur les programmes mis en place par les services d'archives pour favoriser les acquisitions et la gestion des archives non institutionnelles.

Quelle est la place des archives privées dans les politiques d'acquisition ?

On peut déjà trouver une partie de la réponse dans la formulation des politiques d'acquisition des institutions universitaires. C'est en effet dans ce document que sont consignées les grandes orientations en matière d'acquisition et les motivations qui sous-tendent leurs actions. Adoptées par les hautes directions des universités dans 60% des cas, ces politiques ne sont pas que le fait des archivistes universitaires mais elles reflètent les positions de l'institution elle-même face à l'acquisition de fonds d'archives privées, qu'ils soient ou non des fonds d'archives associées.

La notion de mémoire associée a été développée par Martine Cardin vers le milieu des années 1990. « Ni totalement institutionnels, ni tout à fait privés, ensembles documentaires autonomes, les archives des professeurs participent à la constitution d'une large mémoire organique et consignée institutionnelle. » (Cardin 1995, 273) Cardin met en lumière la ligne trouble qui sépare les archives institutionnelles des archives privées et propose plutôt que de choisir entre ces deux pôles, « [d'examiner] la pertinence d'en définir un prolongement en introduisant le concept de mémoire associée. » (Cardin 1995, 273)

Ce nouveau concept a été largement accepté et utilisé par les services d'archives universitaires, comme en font foi les politiques d'acquisition consultées⁴ qui utilisent à la fois les termes « d'archives associées » et « d'archives quasi institutionnelles » pour traduire le concept de mémoire associée mis de l'avant par Cardin.

Si d'aucuns (Université Laval, Université de Sherbrooke) catégorisent les archives privées en distinguant explicitement les archives associées et les « autres » archives privées, d'autres (Université de Montréal, l'Université Concordia et HEC Montréal par exemple), ne font pas cette différenciation aussi explicitement. Mais qu'ils utilisent ou non un vocabulaire différencié, l'ensemble des politiques d'acquisition fait une distinction entre acquisition d'archives quasi institutionnelles ou associées, et les « autres » archives privées.

À ce chapitre citons, pour exemple, la politique d'acquisition de l'Université de Montréal qui, après avoir posé en premier lieu son mandat dans l'accroissement des archives institutionnelles, annonce son intérêt pour l'acquisition de fonds « de professeurs, de chercheurs, d'employés, de diplômés et d'étudiants de l'Université ainsi que des fonds d'archives privées d'organismes dont les activités sont étroitement liées à

celles de l'institution », et explique ainsi ses motivations face à cette dernière catégorie d'archives :

En vue de répondre aux besoins de la recherche – et tout en tenant compte des ressources humaines et matérielles requises pour la conservation, le traitement et la mise en valeur des documents historiques – l'Université de Montréal acquiert également des fonds d'archives privées de personnes ou d'institutions sans lien organique avec elle ; ces fonds d'archives constituent une riche source d'information. (Université de Montréal 1994)

La politique d'acquisition de l'Université de Sherbrooke va dans le même sens, distinguant dans sa politique, l'acquisition des archives associées et les autres archives privées. En ce qui concerne ces dernières, on peut lire :

L'Université acquiert également des fonds et des collections d'archives privées qui ne sont pas de nature quasi institutionnelle. Leur sélection se fera en vue de répondre à des besoins particuliers en matière d'enseignement et de recherche et dans certains cas pour compléter des fonds et des collections déjà acquis. (Université de Sherbrooke 1999)

La même idée est énoncée dans la politique d'acquisition de l'Université Laval. Dans tous ces cas, les objectifs poursuivis en matière d'acquisition d'archives privées diffèrent de ceux qui guident l'acquisition des archives associées. L'acquisition de fonds privés sans lien avec l'université est plus étroitement liée à la réunion de conditions particulières telles que : répondre aux besoins de l'enseignement et de la recherche (Université de Montréal), répondre à des besoins particuliers en matière d'enseignement et de recherche (Université de Sherbrooke) ou encore, compléter des fonds déjà acquis (Université de Sherbrooke). De plus, ces acquisitions sont tributaires de la présence de ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à leur traitement et à leur mise en valeur (Université de Montréal), conditions qui, si elles existent aussi pour l'acquisition d'archives associées, ne sont pas explicitement spécifiées. Les universités en font-elles assez en matière d'acquisition des archives privées? Regardons d'un peu plus près ce que le sondage nous révèle.

Importance quantitative des archives privées dans les services d'archives universitaires

Si se doter d'une politique d'acquisition d'archives privées représente un geste significatif en matière d'engagement, le pourcentage relatif de ces archives par rapport aux archives institutionnelles et les ressources qui leur sont allouées constituent des indicateurs révélateurs de leur réelle importance au sein des institutions universitaires. Selon les réponses obtenues lors de l'enquête menée en 2005, 50 % des dix institutions universitaires ayant répondu à cette question, évaluaient à entre 0 et 15 % la quantité d'archives privées dans leur dépôt, ce qui est peu. Par contre, 30 % des services interrogés évaluaient cet apport à plus de 50 % et 10 % fixaient ce pourcentage à plus de 75 %.

La place des archives privées est donc très variable d'une institution à l'autre, comme l'est la taille des institutions elles-mêmes. La mission particulière de certaines universités, moins axées vers la recherche, comme la Télé-Université et le siège social de l'Université du Québec, explique en partie cet état de fait. Il faut également chercher des explications dans la taille et l'année de création des services d'archives. Si certains de ces

services ont une longue tradition d'acquisition d'archives privées, se situant parfois, avant la création officielle du service d'archives⁵, pour d'autres, par exemple les universités membres du réseau de l'Université du Québec, ces démarches sont beaucoup plus récentes.

Finalement, n'oublions pas que 9,1% des services d'archives universitaires n'acquièrent pas d'archives quasi institutionnelles et 27,3% n'acquièrent pas d'autres types d'archives non institutionnelles, haussant ainsi la proportion des institutions pour qui les archives privées représentent moins de 15% des archives définitives. Tous ces facteurs ne peuvent cependant pas masquer le fait que l'acquisition et la gestion des archives privées n'ont pas le même poids que l'accroissement et la gestion des archives institutionnelles. Sans connaître exactement les raisons de cette faiblesse relative, il est permis d'explorer certaines hypothèses.

Au premier chef, mentionnons les questions de ressources qui pèsent évidemment très lourds. L'acquisition même de ces archives privées constitue une opération qui mobilise du temps : prise de contact avec les donateurs potentiels, évaluation des offres, sélection des documents, organisation intellectuelle et matérielle des documents pour l'évaluation monétaire. Toutes ces opérations prennent du temps et coûtent au service d'archives de l'argent dont ils ne disposent pas. Les locaux, équipements et fournitures nécessaires à leur conservation – éternelle – leur traitement et leur mise en valeur sont importantes. En période de restrictions budgétaires, il est facile de chercher à concentrer ses programmes sur les activités essentielles et de délaissier celles considérées comme utiles, et même très utiles, mais non pas essentielles pour l'institution. Pour une collection Baby, classée bien culturel et largement connue et utilisée par les chercheurs, combien de fonds et collections dont la mise en valeur reste à faire et connus que par une poignée de chercheurs. Encore qu'à ce niveau, les perceptions sont souvent trompeuses et les fonds privés sont plus utilisés que certains peuvent le croire, comme nous le verrons plus loin. Il n'en reste pas moins, qu'il peut être tentant de se dire qu'il existe d'autres services d'archives qui peuvent acquérir ces fonds et que les chercheurs, professeurs et étudiants gradués peuvent les fréquenter et avoir accès à ces mêmes documents. La faiblesse de l'aide financière octroyée pour traiter et mettre en valeur ces archives par les programmes de subvention ne fait que renforcer l'idée que l'acquisition d'un fonds d'archives privées n'est pas rentable financièrement pour un service d'archives universitaire mais doit être considérée comme un investissement qui, s'il augmente la crédibilité et la notoriété d'un service, exige de lui un effort financier indéniable.

Il faut bien l'avouer, les acquisitions d'archives privées ne sont pas des opérations économiquement bénéfiques. C'est à un autre niveau qu'il faut y chercher l'intérêt. Les universités font partie des institutions du savoir et elles doivent encourager la diffusion de ce savoir autant par l'achat de livres de bibliothèque que par l'acquisition de fonds d'archives qui sont mis au service de ses propres chercheurs et de la collectivité.

Cela dit, nous verrons, dans la section suivante, quelle est la place relative de ces fonds et collections par rapport à l'ensemble des archives définitives.

Les ressources investies dans l'acquisition, le traitement, la conservation et la mise en valeur des archives privées

Les ressources allouées à l'acquisition, au traitement et à la mise en valeur des archives privées sont proportionnelles à leur importance quantitative. Si 50% des

services d'archives possèdent entre 0 et 15% d'archives privées, il n'est pas étonnant de découvrir que 60% d'entre eux y consacrent moins de 16% de leurs ressources humaines; 77,8% moins de 16% de leurs ressources financières et 55,6% moins de 16% de leurs ressources matérielles. Par contre, aucun service d'archives n'y consacre plus de 51% de ses ressources. Au plus, 33,3% des services d'archives y dédient entre 26% et 50% de leurs ressources matérielles, 30% de leurs ressources humaines et 22% de leurs ressources financières.

Il est tout à fait normal que la gestion des archives privées nécessite moins de ressources que la gestion des archives institutionnelles puisque ces dernières doivent être soutenues par des programmes incitant les unités académiques et administratives à appliquer les outils de gestion des archives aux stades actif et semi-actif. L'acquisition d'archives privées est, quant à elle, plus rarement le fait d'une action concertée : les services répondant plus souvent à des offres d'acquisition qu'elles ne sollicitent de donateurs, comme en font foi les informations concernant les programmes mis en place pour acquérir les archives privées.

Programmes mis en place pour acquérir des archives privées

Si peu de services d'archives universitaires (18,2%) ont mis en place des programmes ou des activités spécifiques pour acquérir des archives privées, près du quart l'on fait pour l'acquisition des archives associées, démontrant encore une fois l'importance plus grande accordée à ces archives quasi institutionnelles dans la constitution de la mémoire universitaire. En fait, un seul service d'archives propose de telles activités : celui de HEC Montréal, qui offre un dépliant promotionnel sur les services offerts par les archives, incluant l'acquisition d'archives privées. Pour sa part, l'Université Concordia a l'intention de mettre en place un programme visant à sensibiliser le secteur académique à l'importance des archives non institutionnelles.

Ce faible résultat n'est pas étonnant lorsqu'on regarde la place des archives privées et les ressources qui y sont consacrées. Les universités québécoises ont traversé, dans les années 1990, une période difficile qui les a menées à se centrer sur leur mission prioritaire de collecte et de traitement de leurs archives institutionnelles. Après quelques années d'embellie, les problèmes budgétaires sont de nouveau au rendez-vous. Dans un tel contexte, il est difficile de mettre en place des programmes incitatifs sans savoir si les conditions financières et matérielles dans lesquelles évolue le service permettront de répondre à la demande. Les politiques d'acquisition examinées font d'ailleurs une distinction entre acquisition active et passive, la première étant réservée aux archives associées. De plus, les exigences décrites dans les politiques d'acquisition en matière de complémentarité avec un fonds déjà acquis ou la présence des ressources nécessaires à son traitement et à sa mise en valeur se reflètent sur l'attitude plus attentiste adoptée par les universités. La situation diffère légèrement en ce qui a trait aux archives associées, comme nous le verrons dans la section suivante.

LES ARCHIVES ASSOCIÉES, COMMENT LES DÉFINIR ?

Que regroupe ce concept dont il a déjà été fait état plus haut? Des archives personnelles des professeurs certes, mais pas uniquement celles-là. On y retrouve aussi les archives personnelles « d'un membre du personnel de l'université, d'étudiantes et

d'étudiants, de diplômées et de diplômés ou autres dont l'action fut significative pour l'organisation, le développement et le fonctionnement de l'université, de ses diverses composantes et de ses unités et dont les documents témoignent de leurs activités à l'université. » (Université de Sherbrooke 1999) Les archives associées sont aussi le fait de groupes ou d'associations qui sont en lien étroit avec l'université, tels les syndicats d'employés et les associations étudiantes. De plus en plus de centres de recherches sont aussi associés à l'université. Presque des unités administratives, ils sont légalement des organismes privés et bénéficient souvent d'un soutien administratif; ils sont logés par l'université et utilisent une partie de son équipement. De façon un peu plus large, les politiques d'acquisition identifient aussi comme archives associées, les fonds « de personnes ou d'organismes externes qui possèdent des informations sur la vie de l'université, de ses composantes administratives et des personnes qui y ont œuvré. » (Université Laval 1995)

Que nous apprennent les archives associées sur l'institution et sur la société?

Les archives associées sont multiples. Elles proviennent en grande partie d'unités de recherche et d'enseignement, d'associations étudiantes, de syndicats d'employés et de professeurs, de regroupements liés à l'université ou dont le siège social se trouve sur le campus de l'université. Le lien avec les fonctions centrales d'enseignement et de recherche est donc évident, et nous en avons largement fait état en première partie de cet article. Mais les fonds d'archives associés documentent aussi d'autres aspects de la vie universitaire.

Les fonds de syndicats, par exemple, permettent d'avoir une vision plus objective des relations existant entre l'université et ses employés. Les moments cruciaux que constituent la syndicalisation d'un groupe d'employés de même que les différentes rondes de négociation ne peuvent être compris si on s'en tient à l'interprétation d'une seule partie. L'acquisition par l'université de fonds d'archives des partenaires syndicaux, en plus de témoigner d'un certain respect entre les uns et les autres, offrira aux chercheurs intéressés par la question des relations de travail, un accès plus complet à l'information. De plus, la syndicalisation des employés universitaires témoigne non seulement des rapports employeurs/employés à l'université, mais elle reflète également les tendances de l'ensemble de la société.

Le seul fait qu'un groupe social, comme les professeurs, décide de s'unir dans une association syndicale en dit long sur la perception qu'il a de lui-même et des rapports qu'il entretient avec son employeur et la société en général. L'information contenue dans le fonds du syndicat devient de ce fait incontournable pour comprendre la représentation que les professeurs se font d'eux-mêmes. En se syndiquant, ils se reconnaissent plus ou moins comme « salariés », abdiquant du même coup un peu de leur liberté académique si chèrement défendue, ce qui repose la question de leur statut. Alors, employé ou travailleur autonome? Denise Chalifoux, qui a étudié la question dans son mémoire de maîtrise en droit déposé en 1982 à l'Université Laval, propose l'interprétation suivante : « l'autonomie professionnelle et la participation à la direction qui caractérisent la fonction de professeur d'université le placent juste à la frontière de l'état de subordination qui caractérise le salarié et le sépare de l'entrepreneur indépendant et de l'employeur au sens du Code du travail du Québec...⁶ »

En plus des conditions de travail et de la rémunération, la syndicalisation a eu un effet important sur la représentation des différents groupes d'employés dans les instances universitaires. Le bouillonnement qu'ont constitué dans les années '60 les questions liées à la laïcisation et la démocratisation de la société n'ont pas épargné les universités. Les fonds institutionnels des universités, s'ils renseignent sur la position des dirigeants de l'époque face à ces changements, ne peuvent que fournir une vision tronquée de la situation. Pour en apprécier toutes les dimensions, il convient de pouvoir aussi consulter les fonds des syndicats engagés dans une bataille de reconnaissance. Des informations sur la syndicalisation des professeurs peuvent aussi se retrouver à l'intérieur de fonds d'archives personnels des officiers syndicaux, permettant d'élargir encore le spectre d'information et apportant une raison additionnelle d'acquérir le fonds d'archives d'un professeur.

Les fonds d'associations étudiantes constituent un autre type d'archives associées qui renseignent autant sur les activités et luttes étudiantes que sur l'université elle-même. D'abord timides et centrées sur les activités sociales, culturelles et sportives, les associations étudiantes sont devenues, au fil des ans, de véritables interlocuteurs politiques. Il n'y a qu'à penser aux récentes manifestations étudiantes concernant les prêts et bourses à l'automne 2005 pour voir la place que ces groupes occupent maintenant à l'échelle sociale. Des fonds comme ceux de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM), ou de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) qui lui a succédé, permettent aux chercheurs d'élargir leur perception de la vie estudiantine.

Parmi les leaders de ces associations étudiantes se retrouvent aussi de futurs dirigeants de la classe politique, intellectuelle, culturelle économique ou même universitaire. Pouvoir se replonger dans leurs écrits de jeunesse par le biais des journaux universitaires constitue une richesse insuffisamment exploitée. Certains de ces leaders étudiants reviennent vers leur *alma mater* à titre de professeurs, où ils constituent un autre fonds d'archives.

C'est ce qui amène tout chercheur souhaitant reconstituer le puzzle estudiantin à traquer également les fonds d'archives personnelles, notamment des anciens militants et responsables de ces structures étudiantes. Comme dans tout mouvement militant, *qui plus est de jeunes*, les limites entre la sphère structurelle/collective et la sphère personnelle/individuelle sont plus que floues et perméables. (Legeois 2003,99)

Les associations et journaux étudiants fournissent aussi de l'information sur la formation universitaire tant au niveau de la matière enseignée que de la forme d'enseignement. Souvent très critiques, parfois même impertinents, les articles de journaux étudiants renseignent, avec moins d'autocensure que dans les archives institutionnelles, sur les passages difficiles, les crises qui sévissent au sein de départements, de tensions disciplinaires ou administratives. Faisant écho à leur quotidien, on s'y replonge volontiers pour visualiser les effets des décisions universitaires ou gouvernementales. Chansons satyriques, pamphlets incendiaires et autres prises de position permettent de prendre le pouls de la vie sur un campus et mériteraient une plus grande attention, une collecte plus exhaustive et une mise en valeur plus agressive de la part des services d'archives universitaires. Imaginez l'information que pourrait receler une indexation systématique du contenu de tous les journaux étudiants publiés sur un campus! L'idée, si elle est séduisante, se heurte malheureusement aux limites des ressources des services d'archives.

PROGRAMMES MIS EN PLACE POUR ACQUÉRIR, TRAITER ET METTRE EN VALEUR LES ARCHIVES PRIVÉES

Mis à part une attention spéciale portée à ces archives dans les politiques d'acquisition, les services d'archives universitaires leur font-ils une place particulière en matière de traitement, et de mise en valeur? En fait, peu de programmes particuliers leur sont offerts. Malgré la proposition de Martine Cardin (Cardin 1995, 1997) d'associer les archives quasi institutionnelles à la mémoire institutionnelle au moment de leur création, les universités n'ont pas proposé aux producteurs d'archives associées le même soutien en matière de création, de traitement et de conservation de leurs documents que celui offert aux unités administratives, même si 25% des services d'archives offrent certains services aux personnes et groupes associés.

Ainsi, HEC Montréal et l'Université de Montréal offrent à certaines catégories de personnes et d'organismes privés associés la possibilité d'entreposer leurs documents au stade semi-actif. De plus, l'Université de Montréal offre aux professeurs, depuis l'automne 2005, des cours sur l'organisation de leur information. L'Université Concordia, pour sa part, incite formellement des professeurs à céder leurs archives au moment de leur retraite. Certains services d'archives leur offrent des conseils sur leur site Internet. (Université de Montréal)

Utilisation effective de ces archives

Lorsqu'il a été demandé aux services d'archives universitaires de nommer les cinq fonds d'archives privées les plus consultés, huit universités ont fourni une réponse. Parmi les 37 fonds répertoriés⁷, 14 répondaient à la définition de fonds associés, soit 37,8%. Une seule université n'a pas identifié de fonds associés. C'est dire l'importance de ces fonds pour les chercheurs qui fréquentent les services d'archives universitaires. Sur les 14 fonds identifiés, 10 étaient des fonds d'associations étudiantes, de diplômés ou de professeurs et seulement 4 des fonds d'archives provenaient de professeurs.

Constat étonnant? Peut-être moins qu'on pourrait le croire. Le fonds d'un professeur reste lié à sa discipline alors que les fonds des associations offrent un éventail plus large d'exploitation possible. Les chercheurs intéressés par l'histoire institutionnelle y trouvent leur compte tout comme ceux qui s'intéressent aux mouvements sociaux en général. Couvrant dans plusieurs cas une période de temps plus longue qu'une carrière universitaire, ces fonds accompagnent en quelque sorte le développement des institutions elles-mêmes. Sorte de lecture en négatif de l'histoire « officielle » de l'université, ces « archives étudiantes » comme les appelle Jean-Marie Yante (Yante 2003, 126), tout comme celles d'associations de diplômés et de professeurs, permettent de combler les lacunes laissées par les fonds institutionnels en renseignant, de l'intérieur, sur la vision des principaux acteurs de la vie universitaire : les étudiants et les professeurs.

LES ARCHIVES DES PROFESSEURS ET DES CHERCHEURS, ARCHIVES PRIVÉES OU ARCHIVES INSTITUTIONNELLES?

L'intégration des fonds de professeurs et de chercheurs dans les archives privées n'est pas une idée nouvelle, mais l'originalité de la proposition de Martine Cardin (Cardin

1995, 1997) est qu'elle suggère que ces archives « [soient] associées dès leur création à la mémoire de l'organisme administratif. » (Cardin 1997, 47) L'acceptation d'un tel concept par les universités aurait pu conduire celles-ci à acquérir toute la production personnelle de tous les membres de l'université, sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation des documents. Or ce n'est pas ce qui se passe dans les universités québécoises, ni, à notre connaissance, dans les universités à l'étranger.

Cette attitude face à la production documentaire des professeurs équivaldrait à les considérer comme les autres salariés et leurs documents comme des documents de l'Université. Ce faisant, on remettrait en question le droit de propriété intellectuelle des professeurs sur leurs données de recherche et leur droit en matière de publication et de commercialisation de leurs inventions. Cela briserait aussi l'équilibre précaire qui existe actuellement entre les « produits universitaires » et les « produits personnels », les premiers étant définis comme le résultat « sous quelque forme qu'il se présente, créé, développé ou modifié par un chercheur, [...] soit dans l'exercice de ses fonctions au sein de la communauté universitaire, soit en bénéficiant des ressources de l'Université telles que locaux, équipements, fournitures ou aide technique, professionnelle, administrative ou financière. » (Université de Montréal 1994, article 1.5) Le produit personnel étant défini *a contrario* par tout ce qui ne correspond pas à cette définition. Les universités ont plutôt choisi de reconnaître aux professeurs et aux chercheurs, le droit de « décider librement du moment propice pour publier les résultats de ses travaux ainsi que de la forme de cette publication. » (Université de Montréal 1981, article 1)

L'exemple des archives du Frère Marie-Victorin est à cet effet révélateur d'une évolution dans la manière de considérer et de traiter ces documents. Scientifique dont la réputation n'est plus à faire, reconnu pionnier de l'Université de Montréal, il y a œuvré entre les années 1920 et 1944. Fondateur de l'Institut botanique, il paraît étrange aujourd'hui de constater qu'il n'existe pas, à proprement parler, de fonds Marie-Victorin à l'Université de Montréal. Les documents qu'il a produits font partie du fonds de l'Institut botanique (E 118). En serait-il de même aujourd'hui? Il y a fort à parier que non, les archives de l'Institut et celles de Marie-Victorin constitueraient sûrement deux fonds distincts, le premier regroupant les documents témoignant de la fondation et de l'administration de l'Institut et le second, des projets de recherche, des publications, des relations et réflexions personnelles du Frère. Les archives étant maintenant « inextricablement liées », nul ne songe à les distinguer. Mais ce cas, qui n'est sûrement pas unique dans les annales universitaires, montre à quel point « archives institutionnelles » et « archives associées » peuvent être difficiles à distinguer.

En plus des considérations de propriété intellectuelle, plusieurs autres questions se posent en ce qui concerne les fonds de professeurs :

The presence of student work and letters of recommendation presents privacy concerns. Similarly, data on research conducted with human subjects also raises issues of confidentiality and privacy. If a faculty member has been associated with multiple institutions, determining which is the most appropriate repository for his or her papers is another consideration. (Laver 2003, 161)

On le voit, les archives des professeurs et des chercheurs posent des défis importants aux archivistes universitaires lorsque vient le temps de les sélectionner, de les acquérir, de les traiter et de les mettre en valeur.

Les archivistes se doivent aussi de se conformer au principe de respect des fonds en assurant l'intégralité du fonds d'archives acquis sans doubler l'information déjà consignée dans les archives institutionnelles. Les services d'archives universitaires doivent donc tendre à ne conserver de ces fonds, que ce qui est complémentaire « à la mémoire communautaire dont l'organisme a généralement la garde » comme le dit Martine Cardin. Celle-ci poursuit en indiquant « [qu'] en marge de ce patrimoine, les composantes productrices de fonds dans l'institution constituent leur propre mémoire pour des besoins coutumiers, pragmatiques et expressifs. » (Cardin 1997, 47) À ces trois besoins correspondent trois types de mémoires : la mémoire coutumière, la mémoire pragmatique et la mémoire expressive⁸. Le défi est donc d'analyser les fonds quasi institutionnels à l'aide de ces différents types de mémoire afin de retenir des unes et des autres, des informations complémentaires qui permettent d'enrichir le niveau de témoignage de la vie universitaire au sens large. (Cardin 1997, 47-50)

QUELLE EST LA PLACE DES ARCHIVES DES PROFESSEURS ET DES CHERCHEURS DANS LES SERVICES D'ARCHIVES UNIVERSITAIRES ?

Nous avons vu comment la mémoire de la mission fondamentale d'enseignement et de recherche des universités se trouve autant, sinon plus, dans les archives des professeurs et des chercheurs que Martine Cardin qualifie « [de] ressource, [d'] agent [et de] représentant universitaire. » (Cardin 1995, 279)

Considérés par les uns comme des archives privées, par les autres comme des « archives quasi institutionnelles associées » ou encore de « faculty paper », par d'autres, la collecte, le traitement et la diffusion de ces fonds d'archives font partie du quotidien de la majorité des services d'archives universitaires, particulièrement des universités de recherche. En effet, les politiques d'acquisition incluent la collecte d'archives de professeurs ou d'associations étudiantes de 90,9% des universités interrogées lors de l'étude ayant mené à la rédaction de ce numéro spécial sur les archives universitaires⁹.

La proportion de ce type d'archives par rapport à l'ensemble des archives non institutionnelles est aussi intéressante à analyser. D'aucuns pourraient être tentés de croire que les archives de professeurs et de chercheurs constituent la majorité des archives non institutionnelles d'un dépôt d'archives universitaires. Les chiffres recueillis lors de l'étude menée en 2005 contredisent cette perception.

Notons, au premier chef, que les questions posées lors du sondage ne permettent pas de quantifier les archives associées qui ne sont pas des archives de professeurs et de chercheurs, par exemple, les archives des associations étudiantes, des associations de diplômés ou des syndicats.

La lecture de ce tableau montre que les archives des professeurs et des chercheurs sont loin de constituer la majorité des archives privées des universités. Dans 90% des cas, elles représentent moins du quart des archives privées conservées. À l'autre bout du spectre, notons que ces archives constituent plus de 50% de toutes les archives privées de 10% des services d'archives universitaires. Même s'il est difficile d'expliquer exactement ce phénomène, nous pouvons tenter quelques hypothèses pour expliquer ce constat.

Tableau 1
Comparaison entre les archives privées conservées,
les archives de professeurs et de chercheurs et les autres archives privées
conservées par les universités

	Ensemble des archives privées conservées par rapport à la quantité d'archives définitives conservées	Archives de professeurs et de chercheurs conservées par rapport à la quantité d'archives privées conservées	Autres archives privées conservées par rapport à la quantité d'archives privées conservées
% d'archives conservées	% des universités	% des universités	% des universités
Entre 0 et 15%	50%	70%	57,1%
Entre 16 et 25%	0%	20%	14,4%
Entre 26 et 50%	10%	0%	28,5%
Entre 51 et 75%	30%	10%	0%
Plus de 75%	10%	0%	0%
Total	100%	100%	100%

Premièrement, la taille des fonds des professeurs et des chercheurs. Les fonds d'archives de professeurs, sauf quelques notables exceptions, ne sont pas très volumineux. Une fois retirées les publications (copies d'articles de périodiques ou de chapitre de livres), il en reste souvent une quantité relativement modeste de documents à céder. Il est en effet assez rare qu'un professeur conserve, pendant toute sa carrière, l'ensemble des documents qu'il ou qu'elle a produit. Les différentes versions d'articles ou de livres ne sont souvent pas conservées non plus que les différentes variantes des notes de cours. L'abondante correspondance est régulièrement éliminée pour ne conserver que la plus importante. En fait, ce souci de préserver la mémoire de sa production personnelle ne vient souvent qu'avec le temps. Ensuite, les espaces réduits mis à la disposition des professeurs les empêchent de tout conserver. Un travail de « sélection naturelle » s'opère donc ; le professeur effectuant lui-même un tri pour ne conserver que ce qui lui semble le plus valable de son travail. De plus, un certain nombre de documents est déjà récupéré par les archives institutionnelles et sont, de ce fait, écartés des archives privées des professeurs. Parlons, pour ne citer que ceux-là, des procès-verbaux des différentes instances universitaires auxquelles le professeur participe.

Deuxièmement, la taille des autres fonds privés. Les fonds des personnes morales sont, en général, sensiblement plus importants, quantitativement, que les fonds de personnes physiques. Cela est dû à la fois à l'organisation bureaucratique qui met en place un système de production et de conservation de la masse documentaire mais aussi du nombre d'individus qui, à la base, produisent des documents alliés à la diversité des sujets traités. Documents de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, procès-verbaux, documents d'incorporation, rapports d'activités, tous ces documents occupent un espace important, sans compter les documents d'exploitation.

Troisièmement, le nombre de professeurs et de chercheurs qui cèdent leur fonds d'archives. Tirailé entre de désir de conserver les archives des professeurs qui ont marqué leur discipline de façon significative et la crainte d'être submergé d'offres de cession auxquelles elles ne pourront répondre faute des ressources pour y faire face, les universités n'ont pas mis en place beaucoup de programmes pour solliciter activement les donations de fonds. Elles répondent donc aux offres qui leur sont faites ; celles-ci se révélant relativement peu nombreuses.

Quatrièmement, la relative jeunesse de nos institutions universitaires. Les professeurs cédant souvent leurs fonds au moment de leur départ, il est fort à parier que les offres de donation augmenteront dans les prochaines années. Le nombre de professeurs d'université dans la deuxième moitié du XX^e siècle s'est beaucoup accru, comme la taille et le nombre des universités elles-mêmes. Ce contingent de professeurs, arrivé en poste à la fin des années 1960 et durant les années 1970 se dirigent donc, lentement, vers la fin de leur vie active. Nous pouvons donc en déduire que le nombre de fonds de professeurs s'élèvera dans une proportion semblable à leur départ à la retraite dans nos services d'archives universitaires.

Cinquièmement, la difficulté de conserver les données numériques de recherche. Il est loin le temps où les données de recherche étaient colligées à la main dans des petits carnets noirs. Les cartes perforées, sorties d'ordinateurs et autres bandes et rubans magnétiques qui leur ont succédé ont maintenant fait place à des supports numériques encore difficiles à accueillir dans nos services d'archives. Or c'est souvent ce qui occupe le plus d'espace. Les serveurs mis à la disposition des professeurs pour leurs recherches n'ont pas encore pris leur place au sein des services d'archives. Pour ce qui est des cédéroms, disquettes et autres supports de stockage, les services d'archives hésitent encore à les acquérir, ne pouvant leur garantir des conditions de conservation nécessaires ou étant incapables d'en assurer la lisibilité à long terme. La question de la conservation des données numériques de recherche ainsi que les défis qu'elles posent aux universités et les solutions possibles mériterait à elle seule un long article. Déjà en 2001, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) avait initié une consultation nationale sur les archives des résultats de recherche. Le rapport final, remis en juin 2002, présentait trois options pour la conservation et l'archivage des données de recherche :

- a) La création d'un réseau national d'archives de données de recherche au sein d'un organisme spécifiquement constitué en vertu d'une loi, et comprenant une installation centralisée de conservation et des accès décentralisés dans les divers instituts de recherche ;
- b) La création d'un réseau national d'archives de données de recherche placé sous la responsabilité du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada dont la conservation serait, comme dans la première hypothèse, centralisée et l'accessibilité décentralisée ;
- c) La création d'un organisme de service spécial au sein des Archives nationales du Canada. (CRSH et ANQ 2002)

Le CRSH s'est même doté d'une politique sur l'archivage des données de recherche qui établit que :

Toutes les données de recherche rassemblées grâce au financement du CRSH doivent être conservées et mises à la disposition des autres chercheurs dans des délais

raisonnables, soit au cours des deux années suivant la fin du projet de recherche pour lequel les données ont été rassemblées. Ces données comprennent des ensembles quantitatifs de données sociales, politiques et économiques, des renseignements qualitatifs sous forme numérique, des données de recherche expérimentale, des bases de données d'images et de sons fixes et mobiles, ainsi que d'autres objets numériques utilisés à des fins d'examen analytique. (CRSH 2002)

La politique identifie quelques universités, mais aucune au Québec ne peut accueillir les données de recherche si l'université d'attache du chercheur n'est pas en mesure de le faire. Dans les faits, qu'en est-il vraiment de cette conservation? Les chercheurs demandent-ils à leur service d'archives universitaires de conserver ces données pour eux? Certaines universités, dont l'Université de Montréal et HEC Montréal, offrent à leurs professeurs et chercheurs de conserver des données au stade semi-actif, soit pendant les deux années où ces données doivent être accessibles à des fins de contrôle, mais il est encore un peu tôt pour voir ce qui sera effectivement conservé en permanence de toutes ces données.

Sixièmement, l'organisation des universités elles-mêmes. La distinction entre « archives institutionnelles » et « archives privées » s'est faite graduellement autant dans les services d'archives que dans les bureaux des professeurs. Nous avons cité plus haut le cas du fonds de l'Institut botanique, qui renferme autant les documents institutionnels liés à la gestion de cette unité d'enseignement et de recherche que les archives personnelles de Marie-Victorin. Ce cas ne doit pas être unique dans les annales des archives universitaires, diminuant d'autant la part des archives de professeurs et de chercheurs.

Les conclusions que l'on peut tirer de ce type de données restent limitées. Seule une étude approfondie de la nature de toutes les archives privées, y compris les archives quasi institutionnelles autres que celles émanant de professeurs et de chercheurs, permettrait de tirer au clair les apparentes contradictions du tableau. Il semble en effet que la catégorie d'archives non institutionnelles majoritairement représentée au sein des services d'archives des universités serait les archives associées n'émanant pas de professeurs ou de chercheurs. Cette question n'ayant pas été posée directement, il est impossible d'en vérifier l'exactitude.

LES AUTRES ARCHIVES PRIVÉES

Si la légitimité des fonds « associés » n'est plus à démontrer, il peut en être autrement d'autres fonds d'archives privées. Pourquoi une université acquerrait-elle des archives d'organismes ou de personnes n'ayant avec elle aucun lien organique ou qui ne sont même pas associés de près ou de loin à son fonctionnement et à sa mission?

Certains facteurs militent en faveur de l'acquisition de ces fonds d'archives privées. En plus de la complémentarité à un fonds déjà acquis et le lien avec un champ d'acquisition privilégié dans la politique d'acquisition, les raisons suivantes ont été proposées aux services d'archives universitaires : les demandes particulières d'un professeur, l'importance pour la discipline et le rôle de suppléance joué par l'université pour la conservation ou la diffusion des archives. Il leur a été demandé de coter ces facteurs, par ordre d'importance.

Le tableau suivant montre la répartition des réponses fournies par sept répondants. De ce nombre, six seulement ont coté l'ensemble des facteurs et un service n'a indiqué que les deux facteurs les plus importants.

Tableau 2 Importance de différents facteurs pour l'acquisition d'archives privées

Critères	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang	5 ^e rang
Lien avec la politique d'acquisition	3	–	3	–	1
Demande spécifique d'un professeur	–	3	2	1	1
Fonds complémentaire à un ou des fonds déjà acquis	2	3	–	1	–
Importance pour la discipline	2	1	–	3	–
Rôle de suppléance joué par l'université	–	–	1	1	4

L'analyse de ce tableau montre que le critère le plus souvent cité au premier rang est le lien entre le fonds offert et la politique d'acquisition, (trois fois), alors que la complémentarité avec un ou des fonds déjà acquis et l'importance pour la discipline recueillent chacun deux votes de premier rang. Cependant, lorsqu'on ajoute au nombre de votes de premier rang, le critère ayant reçu le plus de vote de deuxième place, c'est la complémentarité avec un ou des fonds déjà acquis qui se démarque avec cinq choix en première ou deuxième position. Le lien avec la politique d'acquisition, les demandes spécifiques d'un professeur et l'importance pour la discipline constituent les critères identifiés à trois reprises comme critères de premier ou de deuxième rang. Étonnamment, l'importance pour la discipline est aussi identifiée à trois reprises au quatrième choix. Il semble donc y avoir divergence sur l'importance de critère pour guider le choix des archivistes lorsque vient le temps d'acquérir ou non un fonds d'archives. À l'autre bout du spectre, le rôle de suppléance est le critère le plus souvent identifié comme cinquième choix soit à quatre reprises. En fait, ce critère ne dépasse jamais le troisième choix des services d'archives interrogés.

Autre question intéressante. Qui décide des acquisitions d'archives privées? Existe-t-il un « comité d'acquisition » ou son équivalent? Si oui, quel est le rôle de ce comité, l'analyse ou la recommandation des acquisitions? Selon les réponses obtenues à notre sondage, il semble bien que les services d'archives universitaires soient très autonomes dans le processus d'acquisition. En effet, les acquisitions sont analysées par 88,9% des services d'archives et recommandées par 77,8% d'entre eux. Dans 11,1% des cas, les projets d'acquisitions sont analysés à la fois par un comité d'acquisition et le service d'archives. Ce faible taux d'implication de personnes extérieures dans le processus d'acquisition constitue cependant une évolution par rapport au constat fait par Guy Dinel en 1992, alors que seule l'Université de Montréal avait constitué un comité d'acquisition. (Dinel 1992, 189)

Faut-il s'en réjouir ou au contraire s'en inquiéter? Une pareille autonomie représente-t-elle une extension de la « liberté académique » si chère aux universitaires ou au contraire le reflet de l'indifférence face à la fonction « archives »? Cette question, déjà posée dans l'article de Guy Dinel (Dinel 1992) ne trouve pas de réponse claire. Déchirés entre la reconnaissance découlant de l'implication d'un comité d'acquisition et l'autonomie professionnelle conférée par une totale autonomie, les services d'archives souffrent d'un certain dédoublement schizophrénique de leur désir. En fait, le comité d'acquisition peut servir ou desservir le service d'archives, dépendant de la raison de

sa présence ou de son absence. Instrument de contrôle à qui il faut plaire ou allié vers qui on va chercher un appui pour l'obtention de ressources supplémentaires? Les deux cas de figure peuvent exister selon les institutions et les époques à l'intérieur des institutions. Le peu de place fait à ces comités démontre cependant que les services d'archives universitaires ne considèrent pas cet instrument essentiel à l'accomplissement de leur mandat. Il serait intéressant d'analyser plus en profondeur les rôles et mandats de ces comités d'acquisition et de vérifier l'adéquation entre leur présence et la quantité d'archives acquises. Cela pourrait faire l'objet d'une autre étude.

Traitement des archives privées

Si les politiques d'acquisition et la présence d'un comité pour les archives aident les services d'archives universitaires à sélectionner les fonds et collections qui leur sont offerts, comment se fait la sélection des documents à l'intérieur des documents acquis? Peu de services d'archives peuvent compter sur une politique de sélection ou de tri des archives privées (45,5%). À ce chapitre, l'exemple du Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM mérite d'être cité. Cet organisme s'est doté et a publié des « Règles de conservation et plan de classification des archives privées » qui représente sa « politique officielle en matière de conservation et d'élimination des archives privées. » (UQAM 1998)

Si peu de services se sont donné des règles aussi précises, plusieurs ont toutefois réfléchi à la possibilité de systématiser la sélection des documents en élaborant des critères de sélection (54,5%). Les services n'ayant ni politique ni critères peuvent toujours utiliser les règles de conservation de leurs documents institutionnels de même que les normes et procédures archivistiques publiées par les Archives nationales du Québec pour les guider en la matière lors du traitement définitif des archives non institutionnelles.

Les fonds non institutionnels font souvent l'objet d'un traitement définitif, 10% des services ont d'ailleurs traité plus de 75% de leurs fonds, alors que 30% des services ont traité entre 51 et 75%. Le fait que le programme d'aide financière du Réseau des services d'archives du Québec (RADQ) lié au traitement accorde plus facilement des subventions pour le traitement des archives privées et que celui du ministère de la Culture et des Communications, géré par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, exclut les fonds institutionnels de son programme, n'est sûrement pas étranger à cette situation. Il n'en reste pas moins que 40% des services ont traité moins de 15% de leurs fonds non institutionnels.

Diffusion des archives privées

Tous les services d'archives acquièrent des archives en vue de les rendre accessibles, de les diffuser et de les mettre en valeur. Les services d'archives universitaires ne font pas exception. Cette exploitation peut être faite rapidement ou très longtemps après l'acquisition. Dans ces temps où les espaces sont rares et coûtent cher, où les précieuses ressources humaines et financières doivent être utilisées le plus efficacement possible, est-ce envisageable d'acquérir des archives dont l'utilisation future est incertaine? Pourtant, « *Think not of the past and the present but of the needs of researchers 100 years from now*¹⁰ », recommandait, en 1965, l'historien Robert Higham qui déplorait

les lacunes dans la conservation des archives de professeurs. « *Future researchers, when faced with nothing but the semi-finished and finished product, may well paint an erroneous picture of their man and his mind. Correspondence, notes, memorandum and even course reading lists would be and should be valuable sources.*¹¹ »

Soulevant avec justesse le peu de littérature sur le sujet, Laver a mené une enquête auprès de 51 dépôts¹² (*repositories*) qui conservent « *personal papers of their institutions' faculty* ». Selon son étude, 96 % de ces dépôts sollicitent ou acceptent des dons d'archives de professeurs. L'article, qui brosse un portrait très éclairant sur ce qui se passe chez nos voisins du sud, s'interroge sur l'utilisation de ces archives. Sont-elles plus, moins ou autant utilisées que les autres types d'archives, privées et institutionnelles? Selon les données tirées des statistiques fournies par les dépôts, les « *faculty papers* » sont, dans 61,5 % des cas, autant utilisés que les autres fonds. Il est particulièrement intéressant de constater que les responsables des dépôts avaient l'impression que ces fonds étaient soit autant utilisés (50 %) ou moins utilisés (50 %) que les autres documents. Il semble donc exister, parmi les archivistes sondés, une impression négative concernant l'utilisation de ces archives, ce qui peut influencer sur l'intérêt qu'ils ont à les acquérir.

Qu'en est-il chez nous? Les questions posées ne permettent pas de faire la distinction entre les données réelles tirées des statistiques et les perceptions des responsables de services d'archives. Il était plutôt demandé aux services d'archives universitaires d'évaluer d'une part la proportion des fonds privés consultés par rapport à l'ensemble des fonds privés conservés et, d'autre part, la proportion des fonds de professeurs et de chercheurs consultés sur l'ensemble des fonds privés consultés. Les deux tableaux suivants présentent les résultats à ces questions.

Tableau 3
Corrélation entre les fonds d'archives privés conservés
et les fonds d'archives privées consultés par les universités

% des archives privées conservées par rapport à l'ensemble des fonds conservés	% des fonds privés consultés par rapport à l'ensemble des fonds consultés	% des universités ayant indiqués ces réponses
50 %	Entre 1 et 15 %	50 %
0 %	Entre 16 % et 25 %	0 %
10 %	Entre 26 et 50 %	20 %
30 %	Entre 51 et 75 %	20 %
10 %	Plus de 75 %	10 %
100 %	Total	100 %

Il est particulièrement intéressant de comparer le poids relatif des archives privées conservées par les universités et la consultation de ces mêmes archives privées. La corrélation entre les deux phénomènes est frappante. En effet, 50 % des services d'archives affirment conserver entre 1 et 15 % d'archives privées dans leurs dépôts et ces archives représentent aussi entre 1 et 15 % des archives consultées de 50 % des services d'archives universitaires. Le parallèle est aussi présent pour les 10 % des services d'archives qui indiquent posséder plus de 75 % de fonds privés. Ceux-ci constituent 70 %

et plus des fonds consultés de 10% des services d'archives des universités. Est-ce à dire que plus un service d'archives acquiert de fonds privés, plus ces fonds sont utilisés? On ne peut l'affirmer mais il demeure troublant de constater le synchronisme entre les données obtenues. Ce constat est aussi encourageant puisque tout archiviste doit, un jour ou l'autre, défendre devant son administration les ressources allouées à la gestion des archives privées. Démontrer le fait que les sommes investies pour les acquérir, les conserver, les traiter et les mettre en valeur sont proportionnelles à leur utilisation est, à ce chapitre, positif, et devrait inciter les universités à continuer, sinon, à augmenter la place faite aux archives privées de toute nature.

Lorsqu'on se penche plus particulièrement sur le cas des archives de professeurs et de chercheurs, la similitude demeure.

Tableau 4
Proportion des fonds de professeurs et de chercheurs consultés par rapport à l'ensemble des fonds privés consultés

% d'utilisation des fonds de professeurs et de chercheurs	% des universités ayant fourni ces réponses	% des archives de professeurs et de chercheurs conservées
Entre 1 et 15%	80%	70%
Entre 16% et 25%	10%	20%
Entre 26 et 50%	10%	0%
Entre 51 et 75%	0%	10%
Plus de 75%	0%	0%
Total	100%	100%

Les archives de professeurs seraient cependant légèrement sous-utilisées par rapport à leur présence réelle dans les services d'archives. Est-ce là un problème de diffusion de l'information ou de manque d'intérêt de la part des chercheurs? Une approche plus agressive et plus ciblée permettrait-elle d'augmenter l'utilisation des fonds de professeurs et de chercheurs?

Il faut, pour répondre à cette question, se demander comment les services d'archives font connaître les fonds qu'elles conservent. Le moyen le plus utilisé demeure le site Internet du service (88,9%). Il faut d'ailleurs noter que 58,4% des services d'archives universitaires disposent d'un site qui leur est propre. Il reste donc 41,7% des répondants qui ne peuvent compter sur un tel outil de diffusion. Lorsqu'il existe, le site Internet permet de diffuser une description sommaire du fonds (100%), des instruments de recherche (62,5%), des expositions virtuelles (37,5%) et des publications ou documents d'archives (25%).

Les autres moyens de diffusion les plus utilisés sont, la participation au RDAQ et à Archives Canada (66,7%), la recension des fonds dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* (RHAF) (33,3%) ou un Intranet institutionnel (22,2%). La même proportion de services (22,2%) fait connaître leurs fonds via un programme particulier mis en place par l'université. Finalement, 11,1% des répondants utilisent un bulletin

interne et 22,2% utilisent d'autres moyens qui n'ont pas été précisés. Chacune de ces méthodes pouvant être utilisée simultanément, plusieurs services recourent probablement à plus d'une formule.

Il est intéressant de noter que plusieurs procédés utilisés s'adressent à une clientèle avertie composée surtout d'historiens. Peu de chercheurs d'autres disciplines connaissent en effet les outils que sont le *RDAQ/Archives Canada* et la rubrique archives de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Faudrait-il modifier notre stratégie pour faire connaître à d'autres clientèles les fonds que nous acquérons? Des envois ciblés aux chercheurs d'une discipline, par exemple, pourraient s'avérer peu coûteux puisque tout pourrait se faire par courriel, comme le font déjà les bibliothèques avec leur liste des nouvelles acquisitions. Mais pour ce faire, une recension des clients potentiels, tant à l'interne qu'à l'externe, devrait être faite.

LA CONSULTATION DES ARCHIVES EST-ELLE LIÉE À UNE DISCIPLINE?

Lorsqu'il a été demandé aux services d'archives d'indiquer leurs fonds privés les plus utilisés et d'en préciser la discipline, l'histoire n'a été citée qu'à trois reprises. Les disciplines les plus fréquemment mentionnées étant l'éducation (7) et ce, sans compter les nombreux fonds d'associations étudiantes (8), les arts en général (cinéma, théâtre et arts visuels) (5), la littérature (3) et l'édition littéraire (1), la musique, y compris le jazz (3) et le commerce (3). Évidemment, ces fonds peuvent aussi être utilisés dans une perspective historique mais la mise en évidence des données recueillies ouvre néanmoins des perspectives pour rejoindre des clientèles qui peuvent avoir été négligées.

Le tableau 5 montre cependant que l'adéquation n'est pas parfaite entre les disciplines ou domaines cités par les services d'archives, lorsqu'il leur a été demandé de nommer les fonds de quelques domaines de recherche pour lesquels leur service détenait des archives privées importantes par leur quantité et leurs qualités, et ceux recensés comme étant les plus consultés par les chercheurs au cours de l'année 2003-2004. Il faut cependant tenir compte du fait que les données relatives à l'utilisation des fonds ne reposaient que sur une seule année et que les réponses auraient pu différer selon l'année de référence.

Le tableau montre aussi des domaines d'acquisition jugés importants par les services d'archives consultés mais dont les fonds n'ont pas été largement consultés durant l'année de référence. Y aurait-il lieu de mieux promouvoir ces fonds? Par ailleurs, le cas des fonds des associations étudiantes est particulier : peu cités en tant que fonds importants, ils arrivent pourtant au premier rang des fonds les plus utilisés. Les universités en sous-estimeraient-elles la valeur?

Les données recueillies dénombrent aussi d'autres domaines ou disciplines non identifiés dans le tableau. Il s'agit de l'architecture (un fonds), des mouvements populaires (un fonds), de la botanique (un fonds), le fonds d'une station de radio et celui d'un politicien.

Dans les autres cas, il semble y avoir un effet multiplicateur : plus il y a de fonds d'une discipline, plus il y a de chercheurs et plus les universités en acquièrent. Cet effet d'entraînement montre que le développement d'une politique d'acquisition bien centrée

sur les besoins de la clientèle et des forces déjà présentes dans l'institution permet de maximiser les énergies investies dans la gestion des archives non institutionnelles.

Tableau 5
Lien entre les domaines de recherche les mieux documentés
et les fonds les plus consultés

Domaine/discipline	Nombre de services d'archives indiquant posséder des fonds importants en quantité et en qualité	Nombre de services d'archives pour qui ces fonds représentent les fonds les plus consultés en 2003-2004 / nombre de fonds cités
Administration et sciences administratives	1	0 / 0
Arts (arts visuels, arts de la scène)	2	2 / 5
Associations ou syndicats du personnel de l'université	1	1 / 1
Associations étudiantes	1	5 / 8
Communautés culturelles	1	0 / 0
Éducation	3	2 / 7
Éducation physique, loisirs et sports	1	0 / 0
Ethnologie/anthropologie	1	1 / 2
Histoire	1	2 / 3
Journalisme	1	0 / 0
Littérature/édition littéraire	2	2 / 4
Musique (y compris le jazz et le <i>Night live</i>)	3	2 / 4
Organisations d'affaires	1	1 / 3
Relations de travail, syndicalisme	2	0 / 0
Sciences de la santé	1	0 / 0

FAUT-IL QUE LES UNIVERSITÉS RESTREIGNENT LES ACQUISITIONS AUX DISCIPLINES QUI FONT L'OBJET D'UNE RÉELLE ET ACTUELLE UTILISATION?

On le voit, l'éventail des intérêts est vaste et encore, ne s'étend-il qu'aux cinq fonds les plus consultés pour une année en particulier. De plus, un même fonds peut être abordé sous plusieurs angles. Il serait donc extrêmement limitatif de restreindre les acquisitions de fonds privés à certaines disciplines. Trop centré sur des besoins contemporains, ce comportement à courte vue équivaldrait à condamner tout un pan du savoir au détriment de quelques disciplines plus pratiquées qui ne correspondront pas nécessairement aux besoins des futurs chercheurs. Il est plus juste de s'appuyer,

pour prendre une décision, sur la politique d'acquisition qui elle, devrait s'élaborer en tenant compte de la mission de l'institution et du milieu dans lequel elle évolue.

Il n'y a qu'à regarder l'évolution des inscriptions aux différents programmes pour voir que ce qui obtient la cote aujourd'hui, sera déclassé demain par un nouveau champ disciplinaire, une nouvelle approche scientifique, une façon nouvelle d'appréhender la réalité. Puisqu'il est difficile, sinon impossible, de prévoir avec justesse ce qui sera utile dans l'avenir, les services d'archives universitaires ne doivent donc pas, pour évaluer le bien-fondé d'une acquisition, se fonder uniquement sur l'utilisation actuelle d'un fonds mais plutôt sur la valeur de témoignage et de recherche des documents qui le composent, ainsi que sur l'identité du créateur du fonds et son lien avec l'université. Il lui revient ensuite de mettre en place les conditions qui encouragent et facilitent son utilisation. De plus, quelle que soit la discipline, un fonds d'archives associées sert toujours à mieux connaître et à comprendre l'histoire institutionnelle. N'est-ce pas là au fond une des missions premières du service d'archives?

QUI UTILISE LES ARCHIVES PRIVÉES DES UNIVERSITÉS ?

Qui sont les utilisateurs des fonds d'archives privées? Étonnamment, les réponses fournies varient considérablement d'une institution à l'autre. Les professeurs et les étudiants d'une université forment tantôt 100% de la clientèle, tantôt uniquement 1%, entre ces deux extrêmes, la moyenne s'établissant à 47,6%. Les professeurs et les chercheurs en provenance d'autres universités représentant, pour leur part, en moyenne 24% de la clientèle (la fourchette s'étendant de 60% à 2%). Les autres catégories de chercheurs citées sont le personnel administratif de l'université, des auteurs sous contrat de l'université, des chercheurs autonomes souvent commandités par une maison de production et des représentants de médias.

D'autres moyens de diffusion pourraient-ils être mis de l'avant pour rejoindre ces clientèles? Par exemple, suivre les résultats de la recherche et signaler aux chercheurs les fonds qui pourraient les intéresser, proposer des projets de recherche mettant en valeur nos fonds et collections? La mise en valeur des fonds par le biais des expositions virtuelles s'avérera sans doute un outil intéressant mais peu d'universités en ont réalisé jusqu'à présent. Ces stratégies exigeraient cependant du temps et des énergies dont malheureusement peu d'entre elles disposent.

Il est aussi à noter qu'aucune réponse ne fait référence aux outils de recherche tels Google qui ouvrent des perspectives insoupçonnées. Pourtant, dépendants de la structure de leur site Internet et des outils de recherche propres au site, les fonds peuvent être ainsi repérés par des utilisateurs qui ne connaissent même pas l'existence du service d'archives.

CONCLUSION

En début d'article, nous avons identifié cinq rôles pouvant être joués par les archives non institutionnelles : compléter un pan de la mémoire institutionnelle, soutenir l'enseignement et la recherche; témoigner de l'évolution disciplinaire et des axes de recherche; rendre compte des réalisations des professeurs et des chercheurs dans leur sphère d'expertise et attester de la place de l'université dans la société.

Nous avons pu constater, à l'aide des données recueillies par le sondage ainsi que par l'examen des différents textes cités, que ces rôles sont bien réels et que l'acquisition et le traitement des archives privées doivent demeurer une préoccupation des services d'archives des universités. Il est aussi apparu que les archives non institutionnelles ne recevaient pas le même traitement selon qu'elles appartiennent à la catégorie des archives quasi institutionnelles ou associées ou des autres archives privées, l'acquisition des premières étant plus largement encouragée tant par la place qu'elles occupent dans les politiques d'acquisition que par les ressources qui leur sont consacrées.

Cet article, s'il ne répond pas à toutes les questions constitue pour nous l'occasion d'ouvrir quelques pistes de réflexion. Des recherches pourraient être menées sur la conservation des archives numériques de recherche et sur les moyens que devraient prendre les services d'archives pour diffuser plus adéquatement l'information sur leurs nouvelles acquisitions.

Diane Baillargeon Adjointe au directeur. Division des archives de l'Université de Montréal
Chargée de cours en archivistique. École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Université de Montréal

NOTES

1. Dans son article intitulé « *Dis-moi ce que tu collectes, je te dirais ce que tu es. Peut-on définir un modèle unique de collecte pour les archives des universités?* » Marcel Caya identifie trois modèles de collecte : le modèle administratif dans lequel le service d'archives collecte exclusivement les archives institutionnelles, le modèle académique, dans lequel le service se concentre sur la collecte d'archives non institutionnelles nécessaires à l'enseignement et à la recherche et le modèle mixte, qui allie les deux types de collecte et d'acquisition d'archives.
2. Avant toute chose, il convient de préciser et de justifier le vocabulaire qui sera utilisé tout au long de cet article. Faire le choix entre les termes « archives non institutionnelles », « archives privées », « archives quasi-institutionnelles » et « archives associées » n'est pas sans conséquence. Pour les besoins de l'article, nous avons choisi le terme générique « d'archives privées », lui-même constitué, d'une part, des « archives quasi institutionnelles » ou « archives associées » et, d'autre part, des « archives non institutionnelles » ou « autres archives privées. »
3. La notion « d'archives associées » a été développée par Martine Cardin, qui la définit ainsi : « On désigne sous ce terme les fonds non institutionnels dont la provenance est en liens étroits et privilégiés avec un organisme administratif. Les fonds des professeurs, des députés ou encore des conseillers municipaux sont de ce nombre. Acquis la plupart du temps lors de la retraite ou du décès de l'individu, ils sont cependant exclusivement définis dans le champ des archives historiques. »
4. L'auteure a consulté les politiques d'acquisition des institutions suivantes : Université Laval, Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Université de Sherbrooke.
5. C'est le cas notamment à l'Université de Montréal où certains fonds ont été remis au Service des archives par le Service des bibliothèques qui les avait acquis avant la création du service.
6. Chalifoux, Denise. 1982. « Le professeur d'université et la notion de salarié du code du travail du Québec ». Citée par Martine Cardin dans « Mémoire de l'université ou de l'universitaire : Le fonds d'archives de professeur. »

7. Un service d'archives a fourni le nom de trois fonds seulement.
8. Selon Martine Cardin, la mémoire coutumière contribue à l'institutionnalisation du groupe en retenant ses normes et les preuves du respect de ces normes. Elle s'articule autour des droits et des responsabilités des acteurs ainsi qu'autour de l'établissement du cadre de l'action de chacun. La mémoire pragmatique fournit les références nécessaires à la réalisation dans le présent des façons d'être, de paraître et d'agir d'un groupe. Elle est principalement liée à sa performance scientifique et pédagogique. La mémoire expressive fournit les références nécessaires à la conceptualisation et à la représentation des façons d'être, de paraître et d'agir en groupe. Elle fait référence aux représentations collectives, à l'histoire, à la tradition.
9. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des membres du sous-comité des archivistes de la Conférence des recteurs et principaux des universités. Nous remercions les universités qui ont répondu à ce questionnaire. Sans ces réponses, cet article n'aurait pu être écrit.
10. Robert Higham in Editor's Forum, *American Archivist* 28 (October 1965) p. 613 cité par Tara Zachary Laver "In a class by themselves : Faculty papers at research university archives and manuscripts repositories" *American Archivist* 66 (Spring/Summer 2003) p. 159.
11. *Idem*.
12. Aux États-Unis, comme dans certaines universités canadiennes et québécoises de tradition anglophone, les « faculty papers » sont conservés soit dans les services d'archives ou dans les collections spéciales des bibliothèques. Nous utiliserons donc le terme de « dépôt » pour qualifier les endroits où sont conservées les archives en référence à cette enquête.

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN. 2003. *Archives, universités, monde étudiant : une mémoire en construction. Actes de la Deuxième Journée des Archives organisée les 17 et 18 avril 2002 par le Service des Archives de l'Université catholique de Louvain*, Édités par Cathy Schoukens. Louvain-la-Neuve, Academia Brylant.
- BROWN, William Jr. et Elizabeth YAKEL. 1996. Redefining the role of College and University archives in the Information age. *The American Archivist* 59, Summer : 272-287.
- CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA, *Politique du CRSH sur l'archivage des données de recherche*. 2002. [En ligne]. http://www.sshrc.ca/web/apply/policies/edata_f.asp. (Page consultée le 24 septembre 2006).
- CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA ET ARCHIVES NATIONALES DU CANADA. *Savoir c'est comprendre. Rapport final. Consultation sur les archives nationales de données. Infrastructure pour l'archivage et l'accessibilité des données de recherche du Canada. Présenté par le groupe de travail Consultation sur les archives nationales de données (CAND) au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et à l'archiviste national du Canada*. Juin 2002, 76 pages.
- CARDIN, Martine. 1997. La concertation entre l'archiviste et les agents partenaires institutionnels. *Actes du 25^e Congrès, Rimouski, 12 au 14 juin 1996. Concertation et partenariat*. Association des archivistes du Québec, 44-51.

- CARDIN, Martine. 1995. Mémoire de l'université ou de l'universitaire : Les fonds d'archives de professeur. In *La mémoire dans la culture*, par Jacques Mathieu, dir. Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université Laval.
- CAYA, Marcel. 1998. Dis-moi ce que tu collectes, je te dirais ce que tu es. Peut-on définir un modèle unique de collecte pour les archives des universités? *Janus* 2 : 69-77.
- DINEL, Guy. 1992. Les archives universitaires. Une composante fondamentale du système archivistique québécois. *Archives* 24, 1-2 : 175-199.
- LAVIER, Tara Zachary. 2003. In a class by themselves : Faculty papers at research university archives and Manuscript repositories. *The American Archivist* 66 : 159-196.
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. 1994. Politique de l'Université de Montréal sur la propriété intellectuelle. In *Secrétariat général – Recueil officiel*, [En ligne]. http://www.secgen.umontreal.ca/pdf/reglem/francais/sec_60/rech60_13.pdf (Page consultée le 2 mars 2007).
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. 1981. Politique de l'Université de Montréal sur le droit de publication : énoncé de principe. In *Secrétariat général – Recueil officiel*, [En ligne]. http://www.secgen.umontreal.ca/pdf/reglem/francais/sec_60/rech60_4.pdf (Page consultée le 2 mars 2007).
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. 1994. *Procédure no 6.1 : Acquisition d'un fonds d'archives privées*. Montréal, Service des archives de l'Université de Montréal.
- UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE. 1999. Acquisition de fonds et de collections d'archives privées. In *Université de Sherbrooke. Normes et procédures 2600-004*, [En ligne]. http://www.usherbrooke.ca/accueil/documents/procedures/proc_2600-004/ (Page consultée le 2 mars 2007).
- UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL. 1998. *Règles de conservation et plan de classification des archives privées*. Publication no 51, Montréal, Service des archives et de gestion des documents.
- UNIVERSITÉ LAVAL. 1995. Politique d'acquisition des archives privées. In *Division des archives – Archives privées*, [En ligne]. http://www.archives.ulaval.ca/gestion_des_archives/archives_historiques/ (Page consultée le 2 mars 2007).

ANNEXE 1

REVUE ARCHIVES **QUESTIONNAIRE POUR LE NUMÉRO SPÉCIAL SUR LES ARCHIVES** **UNIVERSITAIRES**

QUESTIONS RELATIVES À L'UNIVERSITÉ

1. En quelle année votre université a-t-elle été fondée?
2. Quel est le mandat de votre université?
3. Votre université a-t-elle adopté un règlement ou une politique de gestion des documents et/ou de gestion des archives?
 oui
 non

Si oui, indiquez le titre : _____

FICHE D'IDENTITÉ DU SERVICE D'ARCHIVES

4. Votre service d'archives dispose-t-il d'un mandat officiellement adopté par une instance de votre université?
 oui
 non

Si oui, de quelle instance : _____

5. À quelle unité votre service d'archives est-il directement rattaché (Secrétariat général, bibliothèque, etc.)?
6. En quelle année votre service d'archives a-t-il été créé?
7. Quel est le nom officiel de votre service d'archives?
8. Quels fonctions ou champs d'activités sont sous la responsabilité de votre service d'archives?
 gestion du calendrier de conservation
 traitement des documents actifs (classification et classement)
 traitement des documents semi-actifs (déclassement, transfert et rappel)
 traitement des documents inactifs (élimination des documents périmés)
 gestion des documents numériques
 traitement des procès-verbaux
 traitement des contrats
 traitement des dossiers étudiants
 micrographie
 numérisation
 acquisition d'archives

- traitement des archives
 - préservation/conservation d'archives
 - communication et diffusion des archives
 - autres (précisez) : _____
-
-

GESTION DU SERVICE D'ARCHIVES

9. Quelle est le titre de fonction du responsable de votre service d'archives (directeur, directeur adjoint, etc.)?
10. Votre service d'archives a-t-il constitué un comité des archives ou l'équivalent?
- oui
 - non
- Si oui, quelles sont les fonctions des membres à l'intérieur de ce comité (titres des fonctions à l'intérieur ou l'extérieur de l'université)?
11. Votre service d'archives a-t-il constitué un comité d'usagers?
- oui
 - non
12. Combien votre service d'archives compte-t-il ...
- | | |
|--|-------|
| d'employés réguliers et permanents? | _____ |
| d'employés temporaires en moyenne par année? | _____ |
| de stagiaires en moyenne par année? | _____ |
- Précisez au besoin :
-
-
13. Quel est le budget de fonctionnement de votre service d'archives (y compris les salaires et avantages sociaux)?
14. Votre service d'archives bénéficie-t-il régulièrement d'une aide financière provenant de l'extérieur de votre établissement?
- oui
 - non
- Si oui, précisez :
-
-
15. Considérez-vous que votre service d'archives dispose des espaces physiques suffisants pour réaliser son mandat?
- oui
 - non

16. Dans la négative, de quels types d'espaces physiques supplémentaires votre service d'archives devrait-il être doté pour remplir correctement son mandat?
- espace de bureau
 - entreposage de documents semi-actifs
 - entreposage d'archives définitives (historiques)
 - autres (précisez) :
-
-

GESTION DES ARCHIVES COURANTES, INTERMÉDIAIRES ET DÉFINITIVES

17. À quel pourcentage estimez-vous le nombre d'unités (département, école, centre de recherche ou service de l'administration de l'université) utilisatrices de votre système de classification des documents actifs par rapport à l'ensemble des unités?
- entre 0 et 15 %
 - entre 16 et 25 %
 - entre 26 et 50 %
 - entre 51 et 75 %
 - plus de 75 %
18. À quel pourcentage estimez-vous le nombre d'unités (département, école, centre de recherche ou service de l'administration de l'université) utilisatrices de vos services d'entreposage de documents semi-actifs sur support papier par rapport à l'ensemble des unités?
- entre 0 et 15 %
 - entre 16 et 25 %
 - entre 26 et 50 %
 - entre 51 et 75 %
 - plus de 75 %
19. Les espaces de conservation des archives institutionnelles et des archives privées sont-ils dotés d'équipements de contrôle et de régulation des conditions ambiantes?
- oui
 - non
 - en partie _____ %
20. Avez-vous recours à des services de restauration?
- régulièrement
 - occasionnellement
 - jamais
21. Faites-vous usage de la micrographie?
- oui
 - non
- Si oui, à quelles fins?
-
-

22. Faites-vous usage de la numérisation?

oui

non

Si oui, à quelles fins?

23. À tous les égards, quels sont les trois plus grands défis actuels que votre service est appelé à relever?

24. En quoi l'adoption d'un nouveau code civil en 1994 et l'adoption de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information ont-elles eu un impact sur les activités de votre service d'archives? Précisez (maximum 10 lignes).

LOGICIEL EN GESTION DES ARCHIVES

25. Utilisez-vous un ou des logiciel(s) pour effectuer le traitement des documents?

oui

non

Si oui, SVP précisez les types de logiciels et leur usage.

26. Parmi ces logiciels, lesquels ont été développés à l'interne par votre établissement?

27. L'utilisation de ces logiciels est-elle décentralisée aux unités ou réservée au personnel du Service des archives?

décentralisée aux unités

réservée au personnel du Service des archives

INFORMATISATION ET ARCHIVES NUMÉRIQUES

28. Les principaux systèmes informatiques actuellement en place dans votre université ont-ils été développés à l'interne ou achetés à un fournisseur externe?

a. Le système informatique pour la gestion des études

i. développement interne

ii. fournisseur externe

b. Le système informatique pour la gestion des ressources humaines

i. développement interne

ii. fournisseur externe

c. Le système informatique pour la gestion des ressources financières

i. développement interne

ii. fournisseur externe

d. Le système intégré

i. développement interne

ii. fournisseur externe

- e. Autres (précisez) : _____
i. développement interne
ii. fournisseur externe
29. En quelle année l'utilisation du courrier électronique (de masse) a-t-elle débuté dans votre université?
30. Quels systèmes de courrier informatique sont supportés par votre institution?
 Outlook professionnel
 Eudora professionnel
 autres (précisez) : _____
31. Quelle(s) plate-forme(s) utilisez-vous dans votre établissement?
 Windows
 Macintosh
 Unix
 Linux
 autres (précisez) : _____
32. La gestion des processus liés aux affaires étudiantes (admission, inscription, etc.) est :
 centralisée
 décentralisée
Précisez au besoin : _____

33. La gestion des processus liés à la gestion administrative (ressources humaines, financières, etc.) est :
 centralisée
 décentralisée
 à la fois centralisée et décentralisée
Précisez au besoin : _____

34. Bénéficiez-vous d'un accès aux systèmes institutionnels protégés (cryptés) pour le personnel œuvrant à l'extérieur de l'institution (VPN, intranet ou autre)?
 oui, précisez : _____
 non
35. En 2004, le rapport de la CREPUQ intitulé « La gestion des documents numériques des établissements universitaires du Québec : état de situation et planification stratégique » propose un plan d'action en sept étapes. Utilisez-vous ce plan d'action?
 oui
 non

Si oui, identifiez les étapes qui ont été amorcées ou réalisées dans votre université et le niveau approximatif de réalisation en pourcentage :

Étapes	Niveau de réalisation (%)	Précisez au besoin
Constitution d'une équipe multidisciplinaire	%	
Identification des besoins spécifiques de l'établissement	%	
Sélection et acquisition d'un système	%	
Réalisation d'un projet-pilote	%	
Évaluation, ajustement et adoption du système	%	
Élaboration d'une politique institutionnelle et d'un programme	%	
Déploiement du système	%	

36. Avez-vous acquis un ou des fonds d'archives historiques institutionnels et privés comprenant des documents numériques?

- oui
 non

Précisez au besoin : _____

ARCHIVES PRIVÉES

37. Votre politique d'acquisition inclut-elle des acquisitions d'archives ... quasi institutionnelles (ex. : professeurs, associations étudiantes)?

- oui
 non

privées?

- oui
 non

38. S'agit-il d'une politique d'acquisition officiellement adoptée par la haute direction de votre université?

- oui
 non

39. Par qui les offres d'acquisition sont-elles analysées?

- par le Service d'archives
 par un comité
 autre (précisez) : _____

... et recommandées?

- par le Service d'archives
 par un comité
 autre (précisez) : _____

40. Quels sont les domaines de recherche (2 ou 3 domaines) pour lesquels votre service détient des archives privées en qualité et en quantité les plus importantes?
- domaine : _____
- domaine : _____
- domaine : _____
41. Disposez-vous ...
- d'une politique de sélection ou de tri des archives privées?
- oui
- non
- de critères de sélection ou de tri des archives privées?
- oui
- non
42. À quel pourcentage estimez-vous le nombre de vos fonds d'archives privées traités de manière définitive par rapport aux fonds traités de manière sommaire?
- entre 0 et 15 %
- entre 16 et 25 %
- entre 26 et 50 %
- entre 51 et 75 %
- plus de 75 %
43. Au 31 mai 2004, quel est le pourcentage des archives privées conservées dans votre dépôt par rapport à la quantité d'archives définitives conservées?
- entre 0 et 15 %
- entre 16 et 25 %
- entre 26 et 50 %
- entre 51 et 75 %
- plus de 75 %
44. Au 31 mai 2004, quel est le pourcentage des ressources humaines affectées à la gestion (acquisition, traitement, conservation, diffusion) des archives privées?
- entre 0 et 15 %
- entre 16 et 25 %
- entre 26 et 50 %
- entre 51 et 75 %
- plus de 75 %
45. Au 31 mai 2004, quel est le pourcentage des ressources financières affectées à la gestion (acquisition, traitement, conservation, diffusion) des archives privées?
- entre 0 et 15 %
- entre 16 et 25 %
- entre 26 et 50 %
- entre 51 et 75 %
- plus de 75 %

46. Au 31 mai 2004, quel est le pourcentage des ressources matérielles affectées à la gestion (acquisition, traitement, conservation, diffusion) des archives privées?
- entre 0 et 15 %
 - entre 16 et 25 %
 - entre 26 et 50 %
 - entre 51 et 75 %
 - plus de 75 %
47. Votre université a-t-elle mis sur pied des programmes ou des activités pour favoriser les acquisitions d'archives privées?
- non
 - oui, décrivez-les brièvement _____
48. Au 31 mai 2004, quel est le pourcentage des archives de professeurs et de chercheurs conservées dans votre dépôt par rapport à la quantité d'archives privées conservées?
- entre 0 et 15 %
 - entre 16 et 25 %
 - entre 26 et 50 %
 - entre 51 et 75 %
 - plus de 75 %
49. Votre université a-t-elle mis sur pied des programmes ou des activités pour favoriser spécifiquement les acquisitions de ces archives de professeurs et de chercheurs?
- non
 - oui, décrivez-les brièvement _____
50. Votre université acquiert-elle des archives de source privée qui ne sont pas liées avec elle (individu n'ayant jamais étudié, enseigné ou travaillé à l'université, organisme qui n'est pas associé à l'université)?
- non (passez à la question 53)
 - oui
51. Au 31 mai 2004, quel est le pourcentage de ces archives conservées dans votre dépôt par rapport à la quantité d'archives privées conservées?
- entre 0 et 15 %
 - entre 16 et 25 %
 - entre 26 et 50 %
 - entre 51 et 75 %
 - plus de 75 %
52. Pourquoi faites-vous l'acquisition de ces archives? (Notez par ordre d'importance chaque critère entre 1 et 5, 1 étant le plus important).
- a. lien avec la politique d'acquisition _____
 - b. demande spécifique d'un professeur _____
 - c. fonds complémentaire à un ou des fonds déjà acquis _____
 - d. importance pour la discipline _____
 - e. rôle de suppléance joué par l'université pour la conservation et la diffusion des archives _____

DIFFUSION

53. Disposez-vous d'une page ou d'un site web exclusivement consacré au service des archives?

- oui
 non

54. Ce site web est-il intégré à celui de l'Université?

- oui
 non

Dans la négative, où est situé ce site web? _____

55. Sur l'ensemble des fonds consultés pendant l'année financière 2003-2004, quelle est la proportion des fonds privés consultés?

- entre 0 et 15 %
 entre 16 et 25 %
 entre 26 et 50 %
 entre 51 et 75 %
 plus de 75 %

56. Sur l'ensemble des fonds privés consultés pendant l'année financière 2003-2004, quelle est la proportion des fonds de professeurs et de chercheurs consultés?

- entre 0 et 15 %
 entre 16 et 25 %
 entre 26 et 50 %
 entre 51 et 75 %
 plus de 75 %

57. Ces archives offrent-elles des difficultés particulières en matière de diffusion?

- non
 oui, expliquez lesquelles (donnez des exemples) _____

58. Indiquez quelle est la proportion des principaux types de clientèles qui ont fréquenté votre salle de consultation.

professeurs et étudiants de votre université	_____ %
professeurs et étudiants d'autres universités	_____ %
autres clientèles (précisez)	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %

59. Indiquez les cinq fonds privés les plus consultés par les chercheurs au cours de l'année 2003-2004 et précisez la discipline.

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

60. Comment votre université fait-elle connaître les fonds qu'elle conserve (vous pouvez cocher plus d'une case)?

Internet

description sommaire de vos fonds d'archives

instruments de recherche

publication de documents ou d'archives

exposition virtuelle

intranet institutionnel

bulletin interne

programme particulier mis en place par votre université (indiquez lequel)

Revue d'histoire de l'Amérique française

participation au RDAQ/Archives Canada

envoi ciblé d'information à des chercheurs

autre, expliquez _____